



Public visé :

Personnels devant réaliser un permis de feu ou en appliquer les consignes (responsables sécurité ou maintenance, opérateurs) lors de travaux par point chaud sur un poste non permanent, ou dans le cadre d'un plan de prévention

Prérequis :

Avoir suivi la formation « Equipier de première intervention »

Type d'action :

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation :

Formacode : 42872 – Sécurité incendie

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Incendie : Article R4227-28 du code du travail
- Ordonnance préfectorale du 10 février 1970
- Arrêté du 19 mars 1993

Durée :

- 3 à 4 heures (0.5 jour)

Périodicité :

- A définir par le chef d'établissement

Nombre de participants par groupe :

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise**, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens d'évaluation :

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques d'un travail par point chaud, de rédiger un permis de feu, et de veiller à l'application des prescriptions de sécurité.

Programme détaillé de la formation :

- Enseignements théoriques
 - Obligations réglementaires
 - Théorie du feu, causes d'incendie
 - Modes de propagation de l'incendie
 - Risques inhérents à l'activité de chantier
 - Analyse et rédaction du document
 - Mesures de sécurité à prendre concernant les travaux par points chauds :
 - Vérifications et mesures de précaution avant les travaux
 - Risques pendant les travaux
 - Vérifications et surveillance après les travaux
 - Vidéos

- Enseignements pratiques
 - Etudes de cas
 - Exercices de rédaction

- Bilan de formation

Tarif :

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter